

Prix de l'innovation PME GFP/OSEO 2012

Règlement

1. Principe du Prix

Le GFP, en partenariat avec OSEO, propose un prix destiné à distinguer une collaboration, particulièrement exemplaire, quant à ses résultats, entre une PME et un laboratoire de recherche public.

Ce prix est décerné tous les deux ans. La remise du prix aura lieu à l'occasion du colloque annuel du GFP (Grenoble, 19 – 22 novembre 2012).

2. Conditions d'admission

Toute PME immatriculée en France, d'un effectif (consolidé pour les groupes) inférieur à 2 000 personnes ayant collaboré avec un laboratoire public.

L'entreprise candidate doit avoir bénéficié d'une aide à l'innovation OSEO, quelle que soit sa nature.

Tout laboratoire public européen ayant collaboré avec cette PME, quelles que soient la nature et la durée de cette collaboration : thèse, stage post-doctoraux, travaux de fin d'étude, etc.

3. Calendrier

Les envois des dossiers devront s'effectuer avant le 31 juillet 2012 dernier délai, le cachet de la poste ou la date d'envoi du courrier électronique faisant foi.

4. Financement du Prix et distinction

Le financement du prix (1 500 €) sera assuré par le GFP.
Un trophée OSEO sera remis au récipiendaire du prix.

5. Critères de jugement du jury

Pour l'attribution du prix, les critères suivants sont pris en compte :

- Critère 1 : degré d'innovation technologique,
- Critère 2 : qualité scientifique du projet,
- Critère 3 : stade de développement et perspectives,
- Critère 4 : originalité/caractère innovant qui sera également le critère ultime de départage entre deux candidatures.

6. Formalités d'inscription

Pour que l'inscription soit prise en compte, les candidats doivent adresser leur dossier de candidature complet, dûment rempli et signé dans le délai prévu indiqué à l'article 3.

Seuls les dossiers complets envoyés par voie postale ou par courrier électronique seront pris en compte par les organisateurs. L'ensemble des documents devra être rédigé en français.

7. Confidentialité

Les dossiers de candidatures soumis à sélection seront examinés par les membres du jury qui s'engagent à signer un accord de confidentialité et de neutralité.

8. Jury

Le jury est composé de membres du GFP et d'OSEO, personnalités choisies pour leur expérience, compétences professionnelles et leur notoriété.

Le jury juge les innovations d'après les informations contenues dans les dossiers d'inscription. Chaque jury attribue une série de notes aux innovations en fonctions des critères définis.

9. Proclamation des résultats

Le prix sera remis lors de l'assemblée générale du GFP à l'occasion de la tenue du colloque annuel du GFP le 20 novembre 2012.

10. Conditions d'utilisation des informations et publications

L'utilisation des informations et publications à l'issue de la sélection seront soumises à l'accord des lauréats.

11. Acceptation du règlement

Les candidats reconnaissent avoir pris connaissance des conditions de règlement du prix et en acceptent les modalités.

12. Propriété intellectuelle

Les candidats s'engagent à divulguer des informations en plein accord avec leur partenaire. Les organisateurs n'acceptent aucune responsabilité dans ce domaine.